République Française
Département du Val d'Oise
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE DU 2 OCTOBRE 2026

Présents : Mesdames Émilie ESNAULT, Cécile FERNANDES, Marie-Claude LE BERRE, Gertrude RANCÉ & Messieurs Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ et Marc MICHEL.

Absente excusée : Charlène BORD (pouvoir à Stéphan LAZAROFF)

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20261002	**ELECTION DES DELEGUES AU SNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DANS LA VALLEE DE L'OISE ET DU SAUSSERON (SISVOS)**	**APPROUVEE**

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune https://frouville95.fr/

République Française
Département du Val d'Oise
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2026

Le deux octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Mesdames Émilie ESNAULT, Cécile FERNANDES, Marie-Claude LE BERRE, Gertrude RANCÉ & Messieurs Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ et Marc MICHEL.

Absente excusée : Charlène BORD (pouvoir à Stéphan LAZAROFF)

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DANS LA VALLEE DE L'OISE ET DU SAUSSERON (SISVOS)

Le syndicat centralise et instruit les demandes de subvention des associations sportives des communes adhérentes (matériel sportif uniquement) ; les communes y contribuent à hauteur de 1,10 € par habitant. Trois délégués titulaires sont à désigner, sans suppléant. Le précédent président n'étant plus élu, le bureau est à reconstituer. Il est rappelé l'attachement de Jean-Max Fabréga, ancien premier adjoint et longtemps président du syndicat. Il serait souhaitable qu'un élu de Frouville assume la présidence en sa mémoire.

Décision : sont désignés délégués titulaires de Frouville Fabrice MAZUE, Grégoire DUMORTIER et Marc MICHEL, sans opposition.

INFORMATIONS

- **<u>Projet d'aménagement du trottoir rue de Nesles</u> :**

Point d'étape. L'architecte a remis un dossier mis à jour : notice architecturale et paysagère modifiées, plans actualisés, justification de la dérogation à 1 m de largeur (au lieu de 1,50 m) en zone PNR, et CERFA complété. Un mur de soutènement béton avec parement bois est déconseillé par l'architecte et par les trois entreprises (risque d'humidité) ; le projet prévoit un film étanche contre la terre, des poteaux de section rectangulaire et un drain en pied renvoyant l'eau vers le caniveau. Points de vigilance : durée de vie du bois (essence, traitement, garantie) et entretien de la végétation. Un conseiller demande de conserver de la végétation sur la première partie du linéaire.

Devis reçus (hors taxes, non analysés en séance) : Despierre, environ 106 000 € ; Médinger, environ 112 000 € (sans abattage d'arbres ; soutènement bois de 110 m chiffré 65 000 €) ; ACTP, environ 83 000 € pour un mois de travaux. L'écart de près de 30 000 € impose de vérifier le périmètre de chaque devis (abattage, installation de chantier, essence du bois, garanties, base de prix retenue par Despierre).

Calendrier : l'architecte préconise un démarrage vers mars 2027 pour environ un mois (marge jusqu'à fin du printemps), le terrassement étant peu adapté à l'hiver.

Actions :

- Établir un comparatif poste par poste des trois devis, le soumettre à l'architecte pour avis, puis proposer le choix de l'entreprise au conseil — Grégoire DUMORTIER.
- Demander à l'architecte de revoir la végétalisation — Grégoire DUMORTIER (avec le comparatif).
- Signer et envoyer le CERFA, déposer le dossier — Maire.

- **Achat matériel de Voirie :**

Le Maire présente la proposition du Maire de Butry : balayeuse s'adaptant au tracteur communal, prix négocié de 10 500 € à 9 900 €, six brosses incluses (plastique pour les caniveaux, métal pour le désherbage des trottoirs). L'essai de deux jours par l'agent technique est concluant ; une petite fuite d'huile (joint probable) et le gyrophare seraient réparés par le vendeur avant cession. D'autres communes sont en attente. Un conseiller se dit favorable sous réserve de réduire en contrepartie la prestation d'entretien des massifs et de la place (3 545 € par an contre 1 500 € auparavant), ce que le Maire et d'autres élus jugent difficile, les prestations étant différentes, en nombre de lieux et en volume ; nécessité de fixer une fréquence de passage (par exemple tous les quinze jours, davantage à l'automne).

Décision : Avis majoritairement favorable à l'achat à 9 900 € en parfait état (gyrophare et fuite d'huile réparées.

Action : Le Maire donne sa réponse à Butry sans tarder, une fois les réparations confirmées par le vendeur.

QUESTIONS DIVERSES

- **Correspondant défense :** La préfecture met à jour la liste des correspondants « défense » du Val-d'Oise après le renouvellement des conseils municipaux et annonce, avant la fin de l'année, une réunion d'information sur la base aérienne 921 de Taverny. La fonction doit revenir à un élu.

 Décision : Cécile FERNANDES est désignée.

- **Restauration scolaire :** Le prestataire (Armor Cuisine) applique depuis le 1er septembre 2026 une hausse de 0,08 € par repas (3,46 € à 3,54 € TTC ; 3,28 € à 3,36 € HT). Le tarif aux

familles est de 4,40 €. Avec 18 enfants inscrits (environ 16 présents), le coût pour la commune est d'environ 184 € TTC sur l'année scolaire. Après tour de table, la majorité est pour ne pas répercuter la hausse, un conseiller étant favorable à la répercussion ; une nouvelle hausse est attendue l'an prochain.

Décision : maintien du tarif familles à 4,40 € ; la commune absorbe la hausse.

Action : réexaminer la question à la prochaine hausse du prestataire.

- **Carrefour des buttes de sable (rubalise) :** Le service des routes du département a posé de la rubalise et piquets pour éviter le fauchage d'une flore rare à préserver ; le fauchage a pourtant eu lieu quelques jours plus tard (par la communauté de communes selon le Maire). Le PNR intervient auprès du service des routes pour interdire le fauchage à cet endroit. Plusieurs élus jugent la rubalise inefficace et peu esthétique et proposent un arrêté municipal d'interdiction d'accès avec des panneaux explicatifs et clôture (ganivelle) ; le Maire préfère attendre les consignes du PNR. Marc MICHEL demande au PNR un modèle d'arrêté municipal et la proposition de clôture (Ganivelle).

 Décision (à confirmer) : Interdire la pose de calicots sur la butte de sable.

- **Écrevisses à pattes blanches :** Le contrôle réalisé en octobre 2025 (compte rendu reçu tardivement) confirme leur présence dans trois cours d'eau de la commune (ru de Saint-Lubin, de Frouville et de Grainval.

- **Balcon de la mairie (fers rouillés) :** Le devis de l'entreprise Esteves (mars) s'élève à 3 700 € HT. Les autres entreprises sollicitées ont soit préconisé un remplacement complet du métal (jugé excessif), soit ne répondent pas. L'ouvrage ne présente pas de risque immédiat.

 Décision : attendre, l'obtention de 2 autres devis.

 Action : relancer l'entreprise injoignable pour un second devis — Cécile FERNANDES.

- **Dalle béton et canalisation d'assainissement (secteur de Toussacq) :** Le syndicat d'assainissement approuve la solution de la commune : retirer la partie bétonnée qui menace de s'effondrer dans le ruisseau (dalle de 1,5 à 1,6 t, à déposer avec une grosse pelleteuse), puis faire poser par VEOLIA une canalisation souple. Selon l'élu présent à la réunion, le syndicat prend en charge le devis Veolia ; la dépose de la dalle resterait à la charge de la commune.

 Action : confirmer avec le syndicat la répartition des coûts (Grégoire DUMORTIER propose de le recontacter) et obtenir le devis de dépose — Maire.

- **Visite des installations du syndicat d'eau potable organisée par le Syndicat de l'Epine du Buc — samedi 10 octobre :**

 Décision : deux élus s'inscrivent (dont Cécile FERNANDES) ; Charlène, déléguée au syndicat, est à inviter.

- **Réception de la vidéoprotection (phases 1 et 2) — mardi 27 octobre à 11 h 30 :** Vérification du fonctionnement des caméras ; présence d'un maximum d'élus souhaitée

malgré les vacances scolaires. Seront Présents : Grégoire DUMORTIER, Cécile FERNANDES, Marie-Claude LE BERRE, Stéphane DELAMARE. Des lacunes de couverture sont signalées, notamment route de Bornel (dépôts sauvages, vols).

Action : soulever le problème de ces zones non couvertes lors de la réunion.

- **Préfecture — vendredi 13 novembre à 9 h :** Invitation à une sensibilisation des maires à la gestion de crise, limitée à deux personnes (Maire et un adjoint ou conseiller).

 Décision : Le Maire et Fabrice MAZUÉ y participent.

- **Noël des enfants :**

 Décision : la date est fixée au samedi 12 décembre 2026.

- **Bilan de la soirée brésilienne :** 43 participants, musiciens compris, dont 41 Frouvillois ; traiteur très apprécié (aide au rangement) ; animation musicale jugée un peu calme. Idées de thèmes pour l'an prochain : soirée portugaise (communauté portugaise de la commune) ou bretonne.

- **Communication : bulletin municipal et site internet :** Le Maire souhaite un bulletin en octobre et demande à la commission communication (Maire, Marc MICHEL, Grégoire DUMORTIER, Charlène BORD) de se remobiliser ; tous les élus peuvent proposer des articles.

- **Climatisation des écoles et subvention :** Les 4 climatiseurs achetés par le syndicat scolaire pour les écoles de Frouville et d'Hédouville (1 568.11 €) n'ont pas ouvert droit à la subvention canicule, qui exclut les syndicats. Cécile FERNANDES avait demandé au fournisseur de faire figurer « Mairie de Frouville » sur la facture ; celle-ci étant déjà réglée, cela n'a pas abouti. Une seconde piste est lancée auprès d'EDF.

- **Réunions de syndicats :**

 Tri-Or : réunion le mardi 6 octobre à 19 h ; les titulaires étant indisponibles, un conseiller s'y rendra pour assurer la représentation de la commune (quorum) et informera le Maire.

 SDEVO : Fabrice MAZUÉ rend compte d'une réunion d'information (110 à 120 participants) sur l'organisation et les commissions du syndicat (bâtiments et énergie, innovation, production d'énergie solaire).

- **Transports : ligne de bus et transport à la demande (TAD) :** Marc MICHEL et Grégoire DUMORTIER ont tenu le jour même une réunion en visioconférence avec Île-de-France Mobilités. Constats : retard d'environ 7 minutes dès le début de ligne à Frouville, offre réduite (peu de rotations le matin et le soir), horaires calés sur les lycées publics sans tenir compte des établissements privés. Pistes : revoir les horaires, ajouter des rotations, étudier la fréquentation des courses tardives, densifier et mieux faire connaître le TAD (flyers, présentations). Difficultés signalées sur le TAD : délais de réservation aux heures de pointe, suspension de l'accès après trois annulations, y compris lorsque l'annulation fait suite à un retard annoncé. Données attendues d'ici le 16 octobre ; réunion de restitution les 16 ou 19 octobre.

Action : Obtenir les informations permettant la promotion des Transports à la demande, obtention de rotations supplémentaires afin de connecter Frouville au réseau de transports en commun. Grégoire DUMORTIER – Marc MICHEL.

- **Assainissement : hausse de 0,20 € par mètre cube :** Grégoire DUMORTIER, vice-président du syndicat d'assainissement, indique que le bureau a examiné une hausse de 0,20 €/m³ (environ 24 € par an pour 120 m³ ; HT ou TTC à préciser). Il s'y oppose car la hausse lui paraissant injustifiée. Le service a baissé (le contrôle lors des ventes de maisons est désormais à la charge du vendeur).
- **PNR : subvention pour l'achat d'arbres fruitiers.** Le PNR rembourse 30 % de l'achat d'arbres fruitiers (bon de commande et date limite à respecter).

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Stéphan LAZAROFF	Grégoire DUMORTIER